



Impôts locaux :
0% de hausse
en 2007

p. 5



Gérard Nirascou :
"Saint Jeannet
doit garder
son âme"
p. 6-7-8



Estivales 2007 :
le classique en
force

p. 9

La lettre du Maire

Saint-Jeannet - Printemps 2007



Portrait :

**Isabella, une réussite
Saint Jeannoise**

page 12

“Agrément qualité” pour le SIVOM

Le préfet des Alpes-Maritimes vient de délivrer au Syndicat intercommunal, Gattières - La Gaude - Saint-Jeannet un “agrément qualité” pour le service rendu aux personnes âgées, essentiellement dans le domaine de leur maintien à domicile en raison de la maladie ou d’une diminution de leur autonomie.

Ce service compte aujourd’hui vingt aides ménagères qui interviennent auprès de 102 personnes habitant l’une des trois communes. Mis en place en 1981, le service d’aide à domicile n’a cessé de se développer et de s’adapter aux nouveaux besoins de la population.

En 2004 a été mis en place le service de portage de repas à domicile (photo ci-dessous). Quarante quatre personnes sont quotidiennement concernées.

“L’agrément qualité” témoigne du sérieux et du professionnalisme du personnel qui assure l’ensemble de ces tâches. Le financement est assuré par une participation des usagers et par les subventions des trois collectivités concernées. Pour l’année 2007, la commune de Saint-Jeannet intervient dans le budget du SIVOM pour une somme de 45000€.

Pour tous renseignements concernant les aides ménagères ou le portage des repas à domicile, appelez le SIVOM au 04 93 24 75 65 ou le Centre d’Action Sociale de la mairie de Saint-Jeannet au 04 93 59 49 49



Encombrants : le lundi de 12h à 24 heures

Depuis trois ans, le ramassage des encombrants et des monstres a lieu toutes les semaines.

Pour éviter que les points de ramassage ne soient encombrés en permanence, provoquant des nuisances pour l’environnement et la qualité de vie, un arrêté municipal a été pris limitant le dépôt, uniquement le lundi de 12 heures à 24 heures pour un ramassage par la société Sud-Est Assainissement, le mardi à partir de cinq heures du matin. Des panneaux ont été placés sur tous les points de ramassage afin de sensibiliser les habitants. Et les résultats sont plutôt encourageants.

Rappelons que les Saint-Jeannois peuvent toujours appeler les services techniques de la mairie au 04.93.59.49.45, s’ils rencontrent un problème d’enlèvement d’encombrants

ou de monstres. Le tonnage des encombrants a atteint, l’an passé, le seuil des 100 tonnes. Il est en augmentation de 10% par an depuis près d’une décennie.



Tags : plus de 45 interventions depuis janvier



Afin d’assurer une bonne qualité de vie, la municipalité fait effacer les tags dès qu’une inscription est signalée. A la fin mars, les services techniques avaient procédé à plus de 45 interventions sur notre commune.

Une plainte est systématiquement déposée à chaque dégradation. Les points les plus sensibles sont l’entrée de la zone d’activité de Saint-Estève et les alentours du collège des Baous.

Sécurité : les deux-roues en question

La gendarmerie de Vence vient de rendre public les chiffres de la délinquance, pour sa zone de surveillance dont Saint-Jeannet fait partie.

Concernant notre commune, les chiffres 2006 sont stables et même en légère diminution par rapport à ceux de l’année précédente, notamment pour tout ce qui concerne les vols (domicile ou à la roulotte) et les violences sur la voie publique.

Un seul domaine est préoccupant, les vols de scooters, une douzaine contre huit l’année précédente. A signaler aussi, une hausse des infractions pour conduite en état d’ivresse.

La gendarmerie a décidé, pour 2007, de faire porter son effort sur les contrôles de sécurité routière, notamment sur

les deux-roues qui sont impliqués dans près de 20% des accidents constatés sur la commune.





Saint-Jeannet doit garder son âme...

Plus que jamais, notre commune va de l'avant. Elle s'efforce d'offrir à ses habitants, un cadre de vie plus attrayant, un environnement strictement protégé et des services plus performants.

Tout cela, vous le constatez dans votre vie de tous les jours. Au fil des pages de cette "Lettre du maire" vous verrez que notre municipalité multiplie les actions et les réalisations pour rendre votre quotidien encore plus agréable.

Ces efforts, nous faisons en sorte qu'ils ne vous pénalisent pas au niveau financier. C'est pourquoi, en 2007, les impôts locaux n'augmenteront pas. Ils resteront à leur niveau de 2006. C'est la septième fois, depuis que vous nous avez confié la gestion de la commune que la taxe d'habitation et la taxe de foncier bâti n'augmenteront pas.

Mais que vaudraient tous ces efforts, si demain nous acceptions la voie de l'urbanisation que certains à Saint-Jeannet et dans les services officiels nous pressent de suivre.

Pour moi, pour notre équipe, le choix est clair. Nous refusons toute densification de la construction, nous rejetons l'habitat collectif, nous continuerons à privilégier l'habitat individuel. Nous disons un non et un non catégorique, sans ambiguïté, à la bétonisation de notre commune.

Lors de notre arrivée à la mairie en 1989, Saint-Jeannet comptait 3210 habitants. Il en compte 3650 aujourd'hui ; une augmentation raisonnable et acceptable qui a permis un développement économique de notre commune, tout en préservant sa qualité de vie, ses espaces verts, ses terres agricoles et son environnement exceptionnel.

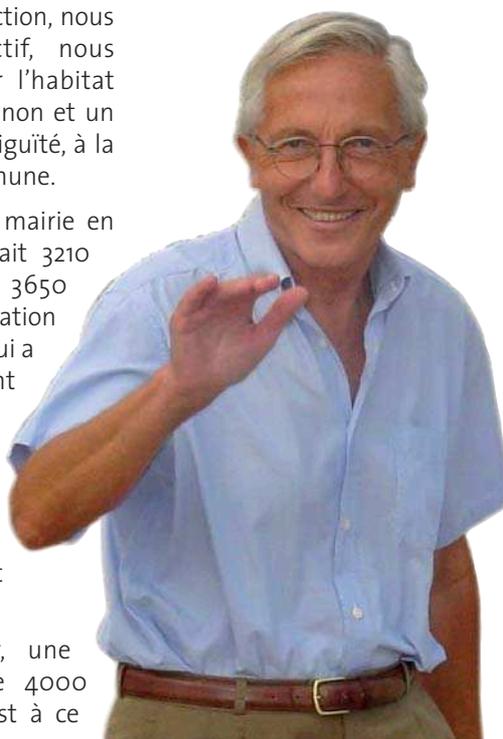
Notre objectif est clair, une population de moins de 4000 habitants d'ici à 2020. C'est à ce

prix et à ce prix seulement, que Saint-Jeannet restera un village où il fait bon vivre, un village que l'on est heureux d'habiter.

Plus que jamais, nous sommes partisans d'un développement qui respecte avant tout, le bien-être de chacun. Nous le disons haut et fort, l'urbanisation de Saint-Jeannet ne servirait à rien, si ce n'est à pénaliser lourdement tous ceux qui y vivent depuis longtemps ou ceux qui ont fait le choix de s'y établir au cours de ces dernières années. L'urbanisation, Saint-Jeannet y perdrait son âme.

Les échéances électorales municipales approchent et avec elles toutes sortes de promesses. En arrivant à la mairie en 1989, nous vous avons dit : "nous sommes là pour préserver Saint-Jeannet, pour préserver ce site exceptionnel". Nous l'avons fait. Nous continuerons à le faire parce que ce village le mérite, parce que ses habitants le veulent.

Gérard Nirascou
Maire de Saint-Jeannet



Vous pouvez, si vous le souhaitez, dialoguer en direct avec Gérard Nirascou sur son blog informatique. Pour y accéder : mairie@saintjeannet.com

Salle municipale : le projet est prêt

Une salle de 320 m² sera construite sur le jardin Malaussène. Le jardin d'enfants et les jeux de boules seront intégralement conservés



Les travaux de la salle municipale devraient commencer au début de l'an prochain. Pour une mise en service à la fin de 2008.

Située sur le terrain Malaussène qui appartient à la municipalité, cette salle de 320 m² offrira aux associations Saint-Jeannoises un lieu de réunion convivial et bien équipé.

- La première étape de cette réalisation vient d'être franchie avec l'avis favorable donné par le commissaire-enquêteur à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des sols (POS) nécessaire à la construction de cette salle. L'actuel POS n'aurait autorisé que 200m² environ de plancher, ce qui était trop juste pour une telle réalisation ;

- La seconde étape sera constituée par le dépôt du permis de construire qui interviendra d'ici au mois de mai. Afin de préserver l'environnement et d'être intégré dans le site, le bâtiment se présentera sous la forme d'une bâtisse provençale traditionnelle avec toit de tuiles. A la demande de la municipalité, cette salle devra répondre aux critères les plus stricts d'économie d'énergie grâce à la mise en œuvre de technologies nouvelles.

La superficie du terrain (1950m²) permettra de conserver intégralement le jardin d'enfants qui vient d'être

totallement rénové, les jeux de boules avec leur local et l'ensemble des oliviers. Le bâtiment sera construit sur l'emplacement de l'ancienne guinguette qui a fermé ses portes au début des années 70.

Le choix du terrain Malaussène répond à plusieurs critères. Le coût d'abord puisque le terrain appartient à la municipalité. La facilité d'accès ensuite, dans la mesure où ce terrain est situé en bordure du CD18 juste avant l'entrée du village. Les possibilités de stationnement enfin puisque le bâtiment jouxtera les parkings Daumas et Veyssi qui offrent à eux deux, près de 270 places. Afin d'éviter les nuisances pour les riverains, le bâtiment devra répondre à des normes acoustiques strictes et des aménagements seront réalisés sur le CD18 afin de ne pas gêner l'accès aux villas voisines.

- La troisième étape consistera dans la construction de la salle. Compte tenu du délais d'instruction du dossier du permis de construire et des possibles recours des tiers, le feu vert interviendra à la fin de l'été. Il restera dès lors, à réaliser les procédures d'appels d'offres pour un démarrage des travaux au début de 2008.

La superficie de cette salle sera

sensiblement équivalente à celle de la salle Vaugade de Gattières ou de la salle polyvalente de La Gaude.

Le legs Malaussène

Le terrain, sur lequel sera construite la salle municipale, a été légué en 1947 par Joseph Malaussène au village de Saint-Jeanet afin d'y réaliser un terrain de jeux pour les enfants et toutes sortes de réalisations visant à promouvoir l'activité sociale sur la commune.

Dès 1960, la municipalité délivrait un permis de construire de 150 m² sur ce terrain afin d'y construire un restaurant et une guinguette. Une activité qui prenait fin au début des années 70. En 1986, un autre permis de construire permettait la construction d'un club-house pour les boulistes. C'est pourquoi, dire aujourd'hui, comme le font quelques opposants à la construction de cette salle, que le legs Malaussène interdit toute construction sur ce terrain, relève de la seule polémique ou de la désinformation.

Impôts locaux : pas d'augmentation en 2007

Pour la 7^{ème} fois depuis 1989 les taxes d'habitation et de foncier bâti ne subiront aucune hausse

Trois points forts dans le budget 2007 traduisent le bon état des finances communales.

1) Pas de hausse des impôts locaux.

Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe du foncier bâti resteront à leur niveau de 2006, respectivement 10,89% et 10,43%.

Depuis l'arrivée de notre équipe municipale à la mairie, c'est la septième fois que nous ne procédons à aucune augmentation de la fiscalité locale. Grâce à cette modération fiscale, les impôts locaux que vous payez sont les plus faibles du département pour une commune de plus de 3500 habitants et les plus faibles de toutes les communes du Moyen Pays.

Pour une villa de 120 m², un propriétaire Saint-Jeannois paiera de 150 à 450€ de moins que s'il habitait à La Gaude, à Gattières ou à Vence.

2) Pas de recours à l'emprunt.

L'exercice budgétaire 2007 s'effectuera sans recours à l'emprunt. Notre taux d'endettement reste raisonnable en dépit des investissements réalisés sur notre commune depuis près de deux décennies. Ce taux fluctue entre 15 et 19% en fonction de la mobilisation des emprunts nécessaires à la réalisation des gros travaux d'infrastructure ou d'équipement de la commune.

Pour 2007, notre taux d'endettement se situe dans la moyenne des communes françaises de même importance.

3) Poursuite de la politique d'investissement.

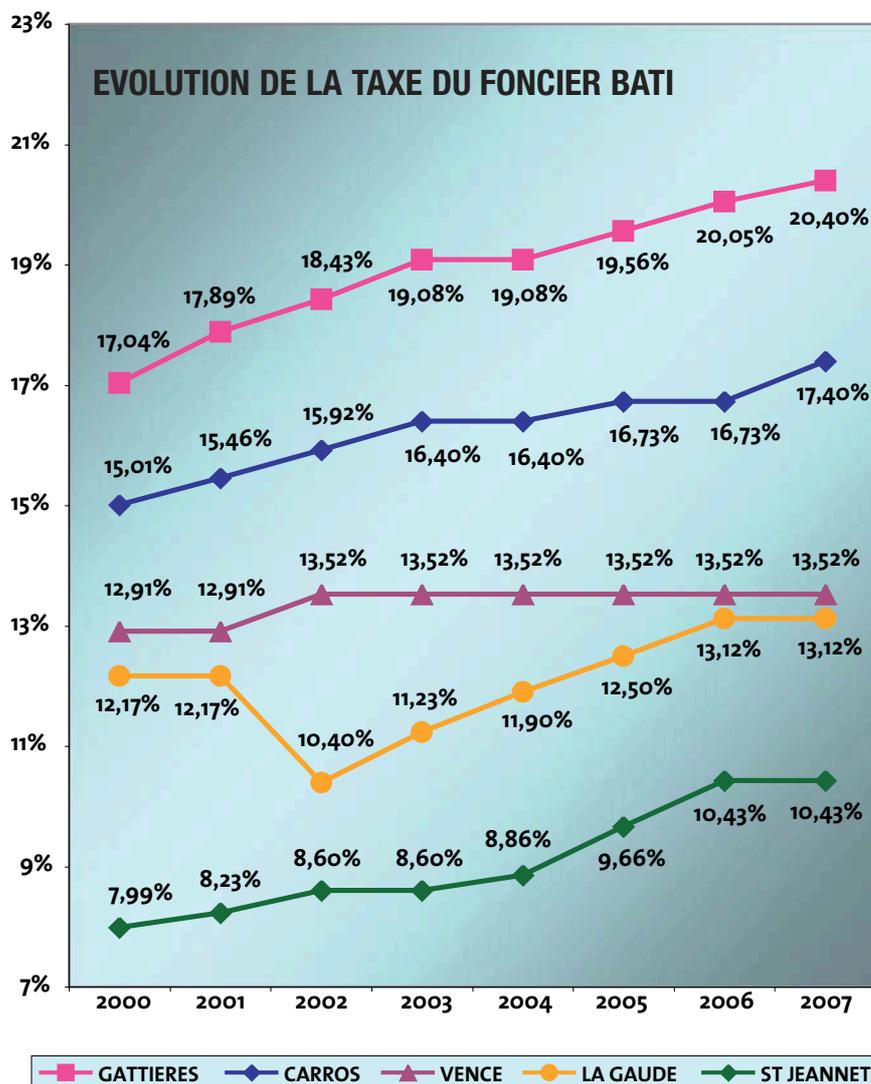
Notre modération fiscale ne sera pas un frein à la poursuite des investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des Saint-Jeannois. Cette année, ce sont 332.000€ qui

seront investis dans des travaux ou des réalisations qui, tous, concernent le quotidien des habitants.

L'investissement le plus important concernera le réseau routier et sa sécurisation avec la réfection totale du chemin des Billoires et l'amélioration du chemin de Provence. La plupart des voies communales fera également l'objet d'un "lifting" devenu indispensable du fait de l'accroissement de la circulation.

Les investissements 2007 prennent également en compte les études et les pré-travaux de la salle municipale. Cette modération fiscale est d'autant plus méritoire que notre intégration

dans la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur s'est traduite pour notre commune par un manque à gagner annuel de 180000 à 200000€. Cette perte de recettes est due essentiellement à deux causes : le transfert à la Communauté de notre Régie municipale de l'Eau et de l'Assainissement, la non-répercussion sur l'attribution de compensation du surplus de l'activité économique sur notre commune entre 2002 et 2006, puisque les bases de calcul de la taxe professionnelle sont celles de l'année 2001 et qu'elles n'ont subi aucune revalorisation depuis.





Notre préoccupation,

ENTRETIEN AVEC GÉRARD NIRASCOU

Dans ce numéro de la “Lettre du Maire”, nous reprendrons les extraits les plus significatifs de l’interview de Gérard NIRASCOU à “Saint-Jeannet Info”, qui, en février dernier, avait interrogé notre maire sur sa vision de l’avenir de notre commune.

Dans cet interview, le franc parler est de rigueur et le “politiquement correct” banni. Vous pouvez en juger.

Quel regard portez-vous sur Saint-Jeannet aujourd’hui ?

Gérard Nirascou : Quand je me promène sur notre commune, je suis sûr d’avoir atteint l’objectif que je m’étais fixé en 1989 en arrivant à la mairie : conserver à Saint-Jeannet son environnement exceptionnel tout en assurant à ses habitants une grande qualité de vie.

Cela a été possible grâce à un choix d’urbanisme qui a privilégié l’habitat individuel à l’habitat collectif empêchant la construction d’immeubles ou de bâtiments qui n’aurait pu que défigurer nos paysages. Nous avons refusé toute densification de l’habitat ce qui a permis de préserver nos exploitations viticoles et horticoles, nos espaces verts, nos sites boisés. Alors que d’autres communes se lançaient dans une expansion galopante, nous avons préféré un développement raisonné.

En 17 ans notre population a crû, mais de façon acceptable, passant de 3.210 habitants à 3.650, soit une augmentation d’une trentaine d’habitants, seulement, par an.

Cette politique de protection de

l’environnement s’est doublée d’une action efficace et déterminée pour moderniser notre commune : un réseau d’assainissement performant dessert plus de 95% des habitations de la commune contre 30% en 1989, un réseau d’eau totalement informatisé assure une distribution efficace même par temps de canicule, plus de 500 places de parkings ont été créées autour du village sans oublier le quartier du Peyron en pleine restructuration.

Et pour rendre ce cadre de vie encore plus attrayant, nous oeuvrons sans relâche pour la propreté de Saint-Jeannet : les tags sont effacés dès leur apparition, l’enlèvement des ordures ménagères est effectué quotidiennement dans le village et six jours sur sept sur le reste de la commune, les encombrants sont enlevés une fois par semaine et le tri sélectif a été généralisé.

Moderniser sans dégrader, vivre avec son temps sans renier le passé c’est l’alchimie délicate que nous avons réussie.

Cette priorité donnée au cadre de vie n’a-t-elle pas freiné l’expansion économique ?

GN : Je viens de citer quelques unes de nos réalisations, celles les plus sensibles à la vie quotidienne des Saint-Jeannois. Mais cette liste ne s’arrête pas là. Notre commune est l’une des plus dynamiques du département en matière de développement économique.

Sans être exhaustif on peut citer : la création de plus de 300 emplois avec les mises en service des zones d’activité de Saint-Estève et du Fongeri, en bordure du Var, avec le développement du quartier du Peyron,

avec le maintien des commerces au village ; l’agrandissement du collège des Baous de 500 à 900 élèves ; la construction du groupe scolaire des Prés ; la modernisation et l’agrandissement du complexe sportif. Bien avant que le concept ne devienne d’actualité, Saint-Jeannet a été l’une des premières communes à jouer la carte du développement durable. A conjuguer harmonieusement protection de l’environnement et expansion économique.

c'est le cadre de vie !

La politique sociale tient-elle une grande place dans votre action ?

GN : C'est l'une de nos préoccupations. Elle se traduit par l'offre aux Saint-Jeannois de très nombreux services de qualité.

En ce qui concerne les jeunes, nous travaillons en étroite collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce partenariat nous permet d'offrir toute une gamme de services de la petite enfance jusqu'aux adolescents à travers les structures que sont la crèche Espace Mômes, la halte garderie Espace Créatif, le Centre de Loisirs, le Point Jeunes.

Pour les seniors, l'effort est important. Nous soutenons l'action des Amitiés Saint-Jeannoises. Pour cela nous prenons en totalité en charge le loyer des locaux du Planestel (rez-de-chaussée et premier étage) ce qui représente une aide substantielle à laquelle s'ajoutent plusieurs autres prestations et subventions.

De plus en collaboration avec le Syndicat intercommunal (Gattières, La Gaude, Saint-Jeannet), nous participons à l'organisation du service des aides ménagères et du portage de repas à domicile.

Par ailleurs, notre commune se flatte d'avoir une longue tradition d'aide aux personnes handicapées ou en difficulté grâce à l'installation au quartier de l'Anguille, à la fin des années cinquante, du Centre de Formation Professionnelle des Jeunes Ruraux (AFPJR). Sa dernière réalisation en date est une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) qui va recevoir autour d'un projet éducatif une trentaine d'adultes handicapés.

Quant aux logements sociaux, aux HLM, leur construction sur Saint-Jeannet est difficile compte tenu des problèmes fonciers : exigüité du territoire, plans de prévention des risques (chutes de rochers, inondation, incendie), espaces protégés et classés qui couvrent 60% de la commune, coût des terrains. Seule une refonte totale du Plan d'Occupation des Sols (POS) serait susceptible de changer cette donne. C'est aux Saint-Jeannois de dire s'ils souhaitent ou non s'engager dans cette voie compte tenu des implications qui en résulteraient.

L'avenir de Saint-Jeannet, comment le voyez-vous ?

GN : La priorité des priorités, et rien ne pourra nous en détourner, c'est la poursuite de notre politique visant à éviter toute urbanisation importante de notre commune, à empêcher toute densification des constructions. Nous entendons, plus que jamais à un moment où la pression foncière est forte, limiter l'accroissement de notre population, afin de conserver à Saint-Jeannet son identité, sa spécificité, son cadre et sa qualité de vie.

Notre Plan d'Occupation des Sols (POS) a été conçu dans cette optique, il restera notre bible. Cela ne veut pas dire que nous refusons toute expansion mais cela signifie que nous voulons aller de l'avant à notre rythme, comme nous le faisons depuis 1989 c'est-à-dire en accueillant une trentaine d'habitants supplémen-

taires par an. Pas plus. Autrement dit ne pas franchir la barre des 4000 habitants avant douze ou quinze ans. C'est à ce prix, et à ce prix seulement que nous conserverons à notre commune ce qui en fait son charme et sa joie de vivre. Les nouveaux arrivants qui ont fait le choix de s'installer à Saint-Jeannet, souvent au prix de lourds efforts financiers, ne sont pas venus pour y retrouver les nuisances et les contraintes urbaines. Quant aux habitants qui y vivent de longue date, ils tiennent à conserver leur cadre de vie et le calme qui va avec.

Tout autre politique conduirait en quelques années à transformer Saint-Jeannet en cité dortoir, en ville de banlieue de l'agglomération niçoise comme il en existe déjà trop.

Vous faites, semble-t-il, un effort particulier au niveau des jeunes ?

GN : L'avenir de notre pays comme celui de notre commune, c'est sa jeunesse. Nous venons de parler des structures sociales comme la crèche, la halte garderie, le Centre de Loisirs et le Point Jeunes. Elles absorbent plus de 10% du budget de fonctionnement de notre commune.

Mais l'effort principal, ce sont les écoles.

Aujourd'hui, grâce à la construction de l'école des Près, nous disposons pour nos 400 élèves de deux groupes

scolaires de qualité. Chacun est équipé d'une bibliothèque, d'un terrain de sport, d'un parc informatique relié à l'ADSL, d'une garderie matin et soir, d'une cantine ouverte à tous que les parents travaillent ou pas. Et pour préparer l'avenir, nous avons acquis face à l'école des Près 3700 m² de terrain constructible : une partie a été transformée en parking, l'autre partie servira à l'extension éventuelle de l'école.

La protection du cadre, de l'environnement est-elle compatible avec la modernisation de la commune ?

GN : Protection de l'environnement et modernisation sont indissociables. Nous pourrions d'autant plus facilement poursuivre la modernisation de notre commune que nous n'aurons pas d'investissements nouveaux importants. Un exemple : nous pourrions plus aisément entretenir les 51 kilomètres de routes et chemins que compte Saint-Jeannet, si nous n'avons pas à construire de nouvelles routes qui seraient rendues nécessaires par l'ouverture à la construction de zones jusqu'à présent protégées.

Je ne vois pas pourquoi les habitants actuels de Saint-Jeannet devraient financer avec leurs impôts

l'installation d'une forte population nouvelle qui, en prime, affaiblirait leur cadre de vie.

Que l'on m'explique à quoi servirait d'avoir d'ici une dizaine d'années 3000 ou 4000 habitants de plus ? A rien, si ce n'est à détruire l'environnement et le cadre de vie, à faire d'un village protégé une ville moyenne sans intérêt.

En accueillant en nombre modéré les nouveaux habitants, nous leur permettons de bénéficier et de jouir d'un environnement exceptionnel sans pénaliser tous ceux qui habitent déjà notre commune. Nous offrons un plus à tous. Aux anciens et aux nouveaux Saint-Jeannois.

Quels sont vos projets pour rendre plus agréable le quotidien des Saint-Jeannois ?

GN : Nous venons d'ouvrir le parking Sainte Barbe qui offre 65 places à l'entrée du village. De l'avis général, c'est une réussite. Le fait de l'avoir rendu payant pendant la journée évite les voitures ventouses. Le fait d'offrir une heure de stationnement gratuit a ramené vers les commerces du village, de nombreux habitants qui allaient faire leurs courses ailleurs, faute de pouvoir stationner. De plus, le parking s'intègre harmonieusement dans le paysage.

Le quartier du Peyron est en pleine restructuration. Les travaux menés en liaison avec le Conseil Général ont pour but de sécuriser ce quartier au niveau de la circulation. Plus d'un kilomètre de trottoir va être construit sur la route départementale 18 vers La Gaude et sur la route départementale 2210 vers Gattières, offrant aux

piétons une sécurité maximum. L'objectif est de conserver à ce quartier un environnement de qualité. Il ne doit pas devenir un simple rendez-vous commercial, il doit rester un quartier à part entière et ses habitants doivent être protégés des nuisances de toutes sortes.

Le projet nouveau qui verra le jour à la fin de l'année 2007 pour s'achever courant 2008, est la salle municipale de 320 m² qui sera construite sur une partie du terrain Malaussène juste avant l'entrée du parking René Veyssi. Le jardin d'enfants et les terrains de boules seront conservés et réaménagés. Le début des travaux est prévu au début de 2008. D'autres travaux importants auront lieu également au cours de cette année, comme la réfection totale du chemin des Billoires et le renforcement de la sécurité sur le chemin de Provence.

“Les Estivales” sous le signe du classique

Un festival de musique classique sera créé cet été. Accordéon, jazz, théâtre, expositions de peinture et patchworks seront également au rendez-vous



Le violoniste Jean-Christophe Berger

Hortense Cartier-Bresson, Roland Pidoux, Michaëla Chetrite, Mélody Louledjian, les Estivales 2007 seront placées sous le signe de la musique classique.

Pour la première fois, en plus de la programmation traditionnelle, un grand festival de musique classique réunira des talents confirmés et quelques uns des jeunes artistes les plus doués de leur génération.

Organisées par Jean-Michel Berger, avec le concours de la mairie de Saint-Jeannet, trois manifestations, qui se dérouleront, place de l'Eglise et dans l'Eglise les 26, 29 et 31 juillet formeront l'ossature des Musicales du Baou : une soirée Brahms avec le trio Magellan et Jean-Christophe Berger, un concert de la pianiste Hortense Cartier-Bresson et une soirée Roland Pidoux au violoncelle. Ces Musicales seront encadrées par trois manifestations : fin juillet l'orchestre baroque de l'Opéra de Nice, le 7 août Michaëla Chetrite et l'ensemble de la Société de Musique Ancienne et le 18 août un récital lyrique de Mélody Louledjian. Un concert de musique contemporaine pourrait encore se rajouter à ce programme.

Outre ces soirées consacrées à la musique classique, les Estivales

s'efforceront d'offrir aux Saint-Jeannois et aux touristes des prestations les plus variées possible.

Les 11, 12 et 13 juillet le traditionnel Festival International de l'Accordéon

permettra d'écouter, sur la place de l'Eglise, des artistes confirmés comme Renzo Ruggieri, Luca Ciarla ou le Cuarteto Del Angel. La jeune garde sera également bien représentée avec Guy et Aude Guiliano.

Ces deux festivals de musique classique et d'accordéon ne couvrent qu'une partie des Estivales puisque figurent aussi au programme plusieurs soirées jazz et théâtre.

Côté bals, trois moments forts pendant cet été : le traditionnel bal du 14 juillet avec Marcel Mercanti, le bal des Billoires (21 juillet) placé sous le thème des années 60 et le bal de la fête patronale de la Saint-Jean-Baptiste qui se déroulera les 24, 25 et 26 août.

Entre fin juin et fin août, ce sont une quinzaine de spectacles qui mettront Saint-Jeannet en fête avec une programmation de grande qualité.



La pianiste Hortense Cartier-Bresson

Expositions

A la programmation musicale, il faut, cet été, ajouter une série d'expositions présentant des artistes français et étrangers de grand renom. A la chapelle Saint-Jean-Baptiste, exposeront Colette Marchand (mai) puis viendront les

peintres de "La Diane Française" Michel Gjelstrup (juin) et Guiseppe Becca (août). En juillet, c'est Geneviève Chinour qui exposera ses patchworks.

Au Four à Pain, deux expositions de peinture occuperont les cimaises Betty Graffiti en avril et Fanny Serfati en août.

Chantier par chantier : le point sur

La réfection et la sécurisation des principaux axes de circulation de la commune constitueront le gros des investissements de l'année 2007. Le Peyron, Les Billoires et le Chemin de Provence seront les principaux quartiers concernés.



New-look pour la place Sainte-Barbe

La mise en service du parking Sainte-Barbe a enfin permis de rendre à cette place sa vocation de lieu d'accueil et de rencontre à l'entrée du village.

Libérée des places de stationnement, elle a été agrémentée de deux parterres plantés de végétaux et d'arbres d'essences provençales. Les lampadaires ont été repositionnés pour mieux s'intégrer dans le site.

Plus que jamais, nous souhaitons grâce à des opérations de ce genre, renforcer l'environnement et la qualité sur l'ensemble de notre commune.

Parking Sainte-Barbe : satisfaction générale

Inauguré fin septembre, ce parking de 65 places fonctionne à la satisfaction générale. Avec une heure de parking gratuit, il offre durant la journée, week-end compris, des places de stationnement pour ceux qui souhaitent venir faire des courses au village, ou qui ont besoin d'un stationnement de courte durée. Le soir, il permet aux Saint-Jeannois de disposer de places supplémentaires à proximité immédiate du village. Le contentieux avec les copropriétaires de l'immeuble des Résidences du Baou devrait se résoudre et permettre la finition définitive du mur sud de l'ouvrage qui sera, à son tour, végétalisé et crépi.



L'aménagement du parking de l'école des Près

Réalisé pendant les vacances de la Toussaint, la réfection de ce parking de 2000 m², situé face à l'école des Près, s'est poursuivi en début d'année par un remodelage de ses accès. Divers travaux de finition, notamment un muret pour retenir les terres du talus ouest, sont en cours de réalisation.



Syndicat d'initiative : locaux refaits à neuf

La réfection des locaux du Syndicat d'Initiative situé au rez-de-chaussée de la mairie annexe s'achève.

Les travaux permettront de mettre à la disposition du Syndicat une pièce plus agréable et mieux adaptée pour recevoir les touristes et les visiteurs particulièrement nombreux, dès le printemps. Des espaces de rangements, des toilettes ont été également créés. L'ensemble des travaux a été confié aux services techniques de la mairie.

Baume-Gairard, l'Aprée : réfections de chaussée

Des travaux de réfection de chaussée ont été réalisés sur plusieurs voies communales. Les plus importants se sont déroulés en bout du chemin de Baume-Gairard et sur le chemin de l'Aprée en collaboration avec les services de la mairie de La Gaudie.

Les services techniques sont également intervenus chemin du Moulin, chemin des Collets et chemin des Lucioles.

les travaux de la commune

Chemin de Provence : sécurisation et réfection

Les travaux de sécurisation et de réfection du chemin de Provence ont commencé début mars et s'achèveront fin avril/début mai.

- Une barrière de sécurité de 80 mètres a été installée au début du chemin de Provence, face à l'ancien four d'incinération. La pose de cette barrière a nécessité d'importants travaux de soutènement.
- Plus d'un kilomètre de chaussée a été totalement rénové et une centaine de mètres de caniveaux d'eau pluviale remise en état.
- Un ralentisseur est également en cours d'installation sur cette voie, afin de ralentir la vitesse des véhicules qui l'empruntent.

Le coût de l'ensemble de ces travaux, qui atteindra les 40.000€ est en quasi-totalité à la charge de la commune. L'installation de chicanes, qui avaient été prévues à la place des ralentisseurs, a dû être abandonnée pour des raisons de sécurité. Ce genre d'équipement n'est autorisé en effet qu'en zone d'agglomération.



Deux aménagements importants sont, pour l'un en cours de réalisation, pour l'autre sur le point d'être lancé :

La sécurisation du quartier du Peyron

Démarré en septembre, ce chantier de plus de 2 millions d'euros, géré par le Conseil général, a pour objectif de sécuriser l'ensemble de ce quartier. Notamment par la création de trottoirs le long des routes départementales vers Gattières (jusqu'au chemin du Peyrouas) et vers La Gaude (jusqu'à la limite de nos deux communes). Et également par la création d'une voie supplémentaire pour les bus scolaires afin de permettre un accès plus facile et sûr aux collégiens et lycéens.

Cette opération a également pour but de ralentir la vitesse des véhicules avant leur arrivée au carrefour du Peyron, avec la création de giratoires au débouché du chemin des Billoires et à l'accès du chemin du Clos.

Le calendrier de ces travaux est respecté, ce qui signifie une fin du chantier pour les tous premiers jours du mois de juin. C'est également avant le début de l'été, que se termineront les travaux d'agrandissement des commerces du Peyron, réalisés par les propriétaires des terrains, en strict respect du Plan d'Occupation des Sols.



La réfection totale du chemin des Billoires



Les travaux qui permettront de refaire en totalité cette voie, empruntée par de nombreux automobilistes, seront entrepris aussitôt l'opération du Peyron achevée, c'est-à-dire fin mai-début juin.

Cette réfection d'un coût de plus de 140.000€ sera assurée par la commune avec l'aide de la subvention cantonale de 2006 et 2007. Un ralentisseur supplémentaire sera installé afin de limiter la vitesse des automobilistes qui pourraient être tentés d'aller plus vite du fait d'une chaussée en parfait état.

Les travaux dureront de quinze de jours à trois semaines. La pose d'un tapis d'enrobé nécessite, en effet, le relèvement des plaques du réseau d'assainissement et de celles du réseau d'eau.

Outre la réfection du chemin des Billoires, un programme de 50.000€ sera réalisé sur l'ensemble des voies communales (en plus de celle du chemin de Provence) afin de renforcer la sécurité des automobilistes qui les empruntent.

Isabella, ou comment réussir sous le Baou



La ferme de “Graine et Ficelle”, vous connaissez ? Les Saint-Jeannois commencent à la découvrir alors qu’elle attire à longueur de semaines touristes, visiteurs et enfants des écoles.

Jusqu’en 2002, le chemin de Valestrèche au bout du chemin des Collets, c’était la famille Alga et leurs champs, à la limite de Saint-Jeannet et de La Gaude, au bord de la Cagne. Il n’y avait qu’eux. Et puis Isabella est arrivée.

Isabella Sallusti, c’est l’histoire maintes fois tentée ou rêvée, mais rarement réussie et menée à terme, de l’adieu à la ville et de la réussite à la campagne sous le soleil. C’est le pari fou d’une styliste, à la quarantaine rayonnante, décidée à quitter le monde des paillettes et de la mode, pour vivre et réussir sous le ciel de Provence.

Le ciel de Provence, c’est celui de Saint-Jeannet, du vallon de Valestrèche. Coup de foudre pour un terrain de 13000 m² situé en zone agricole. Pas question d’y construire ou d’y faire quoi que ce soit qui n’ait pas pour finalité, l’agriculture.

Essayez en débarquant de Paris, avec un look de mannequin, d’expliquer à la chambre d’agriculture que vous allez travailler la terre. Bon courage ! Isabella l’a eu. Cela n’a pas été facile. Sarcasme, moquerie, commisération ont été au rendez-vous. Un vrai parcours du combattant.

Combattante, Isabella, l’est. Le terrain acquis en 2002, il fallait qu’elle fasse ses preuves. Le permis de construire était à ce prix. Trois ans d’efforts, pour mettre en valeur ces restanques brûlantes sous le soleil, glacées l’hiver. Trois ans de mise à l’épreuve en



quelque sorte. Mais la garrigue est devenu champs, la terre aride potager. “Je n’ai jamais douté” dit-elle.

Elle, non. Mais beaucoup, oui. Seule contre tous. Et le permis de construire est finalement arrivé. Non sans protestation de quelques jaloux. “Pourquoi elle ? Pourquoi cette parisienne ?”

De tout cela Isabella n’a eu cure. Aujourd’hui, elle a construit sa ferme. Elle reçoit les écoliers de la région qui viennent jouer avec les ânes, les moutons, les poules et les canards ou cultiver le potager. Elle a perçu aussi ce besoin d’authenticité et propose des confitures que l’on retrouve sur la Côte ou à Paris dans tous les magasins à la mode.

Authenticité mais aussi originalité. Goûtez sa confiture de poivrons, courgettes à la cardamome. Essayez sa confiture d’oignons. Laissez vous tenter par le gâteau aux carottes...

Aujourd’hui, “Graine et ficelle” connaît un véritable succès. Succès d’estime. Succès commercial. Mais surtout succès personnel pour Isabella. Succès de vie.

“Je n’échangerai ma ferme pour rien au monde” répète-t-elle. Ses projets d’avenir, elle en a plein la tête. Mais rien qui ne puisse ternir ses restanques, ses champs qui donnent tomates et courgettes, son potager véritable paradis sous le soleil.

Isabella est heureuse avec ses enfants qui grandissent sous le soleil et le ciel de Saint-Jeannet.

La Parisienne est devenue Saint-Jeannoise, la styliste a troqué la planche de dessin pour la bêche du



jardinier. Et la réussite est au rendez-vous. Le bonheur est dans le pré. Allez voir Isabella à Valestrèche.

Allez voir le potager des enfants. Allez voir et sentir ce qu’est le bonheur ! Mais peut-il en être autrement, lorsqu’à l’entrée de la ferme sur une ardoise d’écolier, on a écrit : “Ici on sème pour toute la vie”.

*Graine et Ficelle - 670, chemin des Collets
06640 Saint-Jeannet*